

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 01 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 25 novembre 2022,
Secrétaire de séance : Christine CABON

Etaient présents 47 titulaires, 2 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Serge MAUHOURAT suppléant de Ophélie ESCOT
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Louis BENOIT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Cédric PUCHEU à Jean-Claude COSTE, Lydie ALTHAPÉ à Jean-Luc ESTOURNES, Claude BERNIARD à Bernard UTHURRY, Laurent KELLER à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Anne SAOUTER, Muriel BIOT à Claude LACOUR,

Absents : Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Christophe QUERY

RAPPORT N° 221201-19-FIN-

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Mme BISTUE explique qu'il s'agit tout d'abord d'augmenter les charges de personnel liées à l'évolution des points d'indice et à l'augmentation du smic ainsi qu'au paiement d'un agent administratif qui n'avait pas pu être réaffecté sur d'autres missions comme prévu lors du BP 2022. Cette augmentation des dépenses est financée par la refacturation de cet agent administratif au budget général pour un montant de 17 100 € ainsi qu'une augmentation des remboursements sur rémunérations pour un montant de 8 900 €.

De plus, il est nécessaire d'augmenter le budget « achat de prestation de service » correspondant à l'augmentation du coût des repas produits par le Groupement d'Intérêt Public Restauration du Haut-Béarn. En effet, l'inflation des denrées alimentaires contraint le fournisseur à augmenter d'environ 6% le tarif du repas facturé à la Communauté de communes du Haut-Béarn.

Enfin, face à la hausse du coût des carburants, il convient d'augmenter le budget « carburants » à hauteur de 3 000 €.

La CCHB propose pour cette année 2022 de compenser cette dépense par une augmentation de la subvention d'équilibre. En 2023, une réflexion globale doit être menée pour assurer un équilibre budgétaire du service.

En outre, le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du budget. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits en conséquence.

Fonctionnement

Dépenses

6411 Rémunérations principale	26 000.00 €
6042 Achat prestation de service	32 062.00 €
60622 Carburants	3 000.00 €

Recettes

6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	8 900.00 €
7478 Autre organisme	17 100.00 €
774 Subvention exceptionnelle.....	33 000.00 €
7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 062.00 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 1^{er} décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé CC

Christine CABON

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 064-200067262-20221201-221201_19_FIN-BF